

# France

## Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2009-2011)

---

Nom du point focal : Mr François Gérard

Organisation : MEDDTL

Titre / Position : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère du Développement Durable

Adresse e-mail : francois.gerard@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : +33 1 40 81 23 88

Fax :

---

Période couverte par le rapport : 2009-2011

Dernière mise à jour le : 10 Feb 2011

Date d'impression : 18 Aug 2011

Reporting langue : Français

---

Mise à jour du Moniteur CAH publiée par PreventionWeb

<http://www.preventionweb.net/english/countries/europe/fra/>



# Résultats 2007-2009

---

## Domaine 1

*The more effective integration of disaster risk considerations into sustainable development policies, planning and programming at all levels, with a special emphasis on disaster prevention, mitigation, preparedness and vulnerability reduction.*

### Résultats:

La prévention des risques majeurs est une politique transversale, rappelée dans différentes législations et stratégies officielles, toutes déclinées aux niveaux national et local. A titre d'exemple :

- La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a notamment pour objectifs la "réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques" et la "réduction de la vulnérabilité écologique, sociale et économique de chaque territoire".
- Les lois dites "Grenelle" (2009 et 2010) œuvrent en faveur d'une meilleure complémentarité entre les codes de commerce, de l'environnement, de la construction et de l'habitation, etc. La prévention des risques y est en particulier traitée au travers de la transposition de la Directive européenne pour la gestion des risques d'inondation ; les risques sismiques y sont mentionnés.
- La Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique mentionne, parmi ses quatre finalités, la "réduction des inégalités devant les risques", et parmi les quatre approches transversales, la "prévention des risques".

## Domaine 2

*The development and strengthening of institutions, mechanisms and capacities at all levels, in particular at the community level, that can systematically contribute to building resilience to hazards.*

### Résultats:

Au niveau national, la plateforme française a été renforcée en 2009 sous la forme d'un partenariat entre les pouvoirs publics, les organismes spécialisés et les représentants de la société civile. Elle est animée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), en charge des politiques de prévention des risques naturels majeurs, avec le concours de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), agissant comme Secrétariat exécutif. La plateforme travaille sous l'égide du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM), organe consultatif auprès du Ministre en charge des risques majeurs sur les questions de prévention des catastrophes regroupant des représentants des principaux acteurs dans ce domaine.

Au niveau local, les Maires sont responsables de l'aménagement, de la sécurité, de l'information sur les risques et de l'organisation des secours en cas de crise. Le Préfet du département s'assure de la mise en œuvre locale des politiques de l'Etat, apporte un appui aux communes (notamment pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde PCS) et dirige l'organisation des secours en liaison avec le(s) maire(s).

A la fin 2009, 7700 communes sont couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé (+ 4000 communes ont initié une démarche vers le développement d'un PPRN), qui vaut servitude dans les documents d'aménagement et d'urbanisme, et implique un certain niveau de transfert des risques, d'organisation des secours (22% des communes identifiées comme "à risque" disposent d'un plan communal de sauvegarde, PCS) et d'information du public (à travers les documents d'information communaux sur les risques majeurs, DICRIM).

La prévention des risques est aussi renforcée à travers le Code de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales, des assurances, et dans les normes (ISO 31000, etc). En fonction des territoires, les directions régionales de l'environnement de l'aménagement (DREAL), les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), syndicats mixtes, etc, contribuent à sa mise en œuvre.

## Domaine 3

*The systematic incorporation of risk reduction approaches into the design and implementation of emergency preparedness, response and recovery programmes in the reconstruction of affected communities.*

### **Résultats:**

Les retours d'expérience conduits après chaque évènement catastrophique d'ampleur permettent une amélioration continue de la prévention et de la préparation à l'urgence. A titre d'exemple, les retours d'expériences suite aux tempêtes de 1999 et aux crues de 2002 ont été essentiels dans le développement de la législation, du système de Vigilance actuel, et ont permis l'évolution des normes de construction et des conditions d'exploitation des sites vulnérables.

Plus récemment, le retour d'expérience de la tempête Xynthia sur le littoral atlantique et des crues rapides dans le sud-est de la France (Var) ont conduit à une proposition de plan national pour la prévention des submersions marines et des crues rapides, incluant en particulier le renforcement, la gestion et la maintenance des ouvrages de protection.

# Objectifs stratégiques

---

## Domaine 1

*The more effective integration of disaster risk considerations into sustainable development policies, planning and programming at all levels, with a special emphasis on disaster prevention, mitigation, preparedness and vulnerability reduction.*

### **Déclaration d'objectif stratégique 2011-2013:**

La prévention des risques majeurs est une politique transversale, rappelée dans différentes législations et stratégies officielles, toutes déclinées aux niveaux national et local. A titre d'exemple :

- La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a notamment pour objectifs la "réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques" et la "réduction de la vulnérabilité écologique, sociale et économique de chaque territoire".
- Les lois dites "Grenelle" (2009 et 2010) œuvrent en faveur d'une meilleure complémentarité entre les codes de commerce, de l'environnement, de la construction et de l'habitation, etc. La prévention des risques y est en particulier traitée au travers de la transposition de la Directive européenne pour la gestion des risques d'inondation ; les risques sismiques y sont mentionnés.
- La Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique mentionne, parmi ses quatre finalités, la "réduction des inégalités devant les risques", et parmi les quatre approches transversales, la "prévention des risques".

## Domaine 2

*The development and strengthening of institutions, mechanisms and capacities at all levels, in particular at the community level, that can systematically contribute to building resilience to hazards.*

### **Déclaration d'objectif stratégique 2011-2013:**

Au niveau national, la plateforme française a été renforcée en 2009 sous la forme d'un partenariat entre les pouvoirs publics, les organismes spécialisés et les représentants de la société civile. Elle est animée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), en charge des politiques de prévention des risques naturels majeurs, avec le concours de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), agissant comme Secrétariat exécutif. La plateforme travaille sous l'égide du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM), organe consultatif auprès du Ministre en charge des risques majeurs sur les questions de prévention des catastrophes regroupant des représentants des principaux acteurs dans ce domaine.

Au niveau local, les Maires sont responsables de l'aménagement, de la sécurité, de l'information sur les risques et de l'organisation des secours en cas de crise. Le Préfet du département s'assure de la mise en œuvre locale des politiques de l'Etat, apporte un appui aux communes (notamment pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde PCS) et dirige l'organisation des secours en liaison avec le(s) maire(s).

A la fin 2009, 7700 communes sont couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé (+ 4000 communes ont initié une démarche vers le développement d'un PPRN), qui vaut servitude dans les documents d'aménagement et d'urbanisme, et implique un certain niveau de transfert des risques, d'organisation des secours (22% des communes identifiées comme "à risque" disposent d'un plan communal de sauvegarde, PCS) et d'information du public (à travers les documents d'information communaux sur les risques majeurs, DICRIM).

La prévention des risques est aussi renforcée à travers le Code de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales, des assurances, et dans les normes (ISO 31000, etc). En fonction des territoires, les directions régionales de l'environnement de l'aménagement (DREAL), les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), syndicats mixtes, etc, contribuent à sa mise en œuvre.

## Domaine 3

*The systematic incorporation of risk reduction approaches into the design and implementation of emergency preparedness, response and recovery programmes in the reconstruction of affected communities.*

### **Déclaration d'objectif stratégique 2011-2013:**

Les retours d'expérience conduits après chaque événement catastrophique d'ampleur permettent une amélioration continue de la prévention et de la préparation à l'urgence. A titre d'exemple, les retours d'expériences suite aux tempêtes de 1999 et aux crues de 2002 ont été essentiels dans le développement de la législation, du système de Vigilance actuel, et ont permis l'évolution des normes de construction et des conditions d'exploitation des sites vulnérables.

Plus récemment, le retour d'expérience de la tempête Xynthia sur le littoral atlantique et des crues rapides dans le sud-est de la France (Var) ont conduit à une proposition de plan national pour la prévention des submersions marines et des crues rapides, incluant en particulier le renforcement, la gestion et la maintenance des ouvrages de protection.

## Priorité d'action 1

*Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide*

### Priorité d'action 1: Indicateur 1

*Une politique nationale et un cadre d'action légale de réduction du risque existent avec des responsabilités décentralisées et des capacités à différents niveaux*

#### Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

#### Moyens de vérification:

\* La réduction du risque de catastrophes est-elle incluse dans les stratégies et les plans de développement? Yes

\* No: Plan national de développement

\* Yes: Stratégies sectorielles et plans

\* Yes: Stratégies et politiques en matière de changement climatique

\* No: Etudes de la stratégie de réduction de la pauvreté

\* No: CCA - Bilan Commun du Pays / UNDAF - Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

#### Description:

En une vingtaine d'années, plusieurs lois sont intervenues pour organiser la politique de prévention des risques naturels :

- Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles
- Loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à la protection de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs
- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement
- Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages
- Loi n°2004-811 du 13 août 2004 portant sur la modernisation de la sécurité civile a notamment pour objectif de clarifier les rôles des différents acteurs (du niveau national à local) et de promouvoir la responsabilité individuelle, l'information et la conscience du risque
- La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (notamment à son article 44)
- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 d'engagement national pour l'environnement incluant en particulier la transposition de la directive inondation.

Ces textes législatifs sont traduits dans différents codes, notamment ceux de l'environnement, de l'urbanisme, des collectivités territoriales et des assurances.

Différents plans et programmes contribuent à l'effectivité de ces textes législatifs, notamment : les Programmes Prioritaires d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI), les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et Technologiques (PPRT), le dispositif d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC), le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (fonds Barnier) et le

régime « catastrophe naturelle ».

Le Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM) est entré en activités en septembre 2009. Il est constitué de représentants des différents ministères, d'élus nationaux et locaux (Sénat, Assemblée nationale, Collectivités) et de personnes qualifiées issues de la société civile. Il élabore des avis et des recommandations relatives aux politiques publiques de gestion des risques naturels.

### **Contexte & Contraintes:**

xxx

### **Priorité d'action 1: Indicateur 2**

*Des ressources adéquates sont allouées pour instaurer des politiques et des plans de réduction du risque à tous les niveaux administratifs*

### **Niveau de progrès atteint:**

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### **Moyens de vérification:**

\* Y a-t-il une allocation budgétaire spécifique pour la réduction des risques de catastrophes dans le budget national?

\* 0 % alloué dans le budget national

\* 0 Montant alloué (en dollars US) à l'assistance internationale pour le développement

\* 0 Montant alloué (en dollars US) pour les investissements en matière de sécurité contre les menaces de catastrophes (transport, agriculture, infrastructures)

\* 0 Montant alloué (en dollars US) pour les investissements en matière de réduction du risque de catastrophes (institutions, systèmes d'alertes précoces)

\* 0 Montant alloué (en dollars US) pour la reconstruction post-catastrophes

### **Description:**

Pour l'année 2010, les crédits de paiement affectés par le Ministère à la prévention des risques (programme n° 181 « Protection de l'environnement et prévention des risques ») s'élèvent à 308,2 millions d'euros, dont 70,4 millions d'euros sont classables au titre du Grenelle de l'environnement. Ce budget est en progression de +30 % par rapport à celui de 2009. Les collectivités territoriales participent au financement de la prévention et de la protection. Les fonds européens sont également mobilisés. Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM ou "fonds Barnier") est alimenté par un prélèvement sur le produit des primes ou cotisations additionnelles relatives à la garantie contre le risque des catastrophes naturelles prévues à l'article L.125-1 du code des assurances. Le taux de ce prélèvement est fixé par l'autorité administrative dans la limite de 12%. Le fonds peut, également, recevoir des avances de l'État. Les ressources du fonds Barnier se sont élevées à 157 M€ en 2009. Des subvention pour charges de service public sont également attribuées à divers organismes, notamment Météo-France, l'Institut géographique national (IGN), le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) et l'Institut de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement (Cemagref).



Les collectivités territoriales participent aussi au financement de la réduction des risques de catastrophes.

**Contexte & Contraintes:**

xxx

**Priorité d'action 1: Indicateur 3**

*La participation des communautés et la décentralisation sont assurées à travers la délégation d'autorité et de ressources au niveau local*

**Niveau de progrès atteint:**

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

**Moyens de vérification:**

\* Les gouvernements locaux ont-ils la responsabilité légale et l'allocation budgétaire pour la réduction du risque de catastrophes? Yes

\* Yes: Législation

\* Yes: Budget alloué au gouvernement local pour la réduction du risque de catastrophes

**Description:**

Le Code général des collectivités territoriales précise que les pouvoirs de police du maire, qui ont pour objet «d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques», comprennent notamment : «Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure» (article L 2212-2).

Les collectivités territoriales sont soutenues dans cette mission par le préfet du département, représentant de l'Etat, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels (PPRN). L'article L 562-3 du Code de l'environnement précise ainsi que « Le préfet définit les modalités de la concertation relative à l'élaboration du projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles. Sont associés à l'élaboration de ce projet les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernés. Après enquête publique (...) et après avis des conseils municipaux des communes sur le territoire desquelles il doit s'appliquer, le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé par arrêté préfectoral. Au cours de cette enquête, sont entendus, après avis de leur conseil municipal, les maires des communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer ».

Les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'une contribution budgétaire de l'Etat pour la réduction des risques de catastrophes à la condition qu'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ait été approuvé ou soit en cours de développement.

Dans certains cas, les compétences en matière de prévention des risques majeurs peuvent être déléguées à des structures coopératives.

De plus, différents programmes spécifiques au risque d'inondation ou sismique apportent un appui important aux collectivités : Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), Plans Grands fleuves, Programme National de Prévention du Risque Sismique, etc.

**Contexte & Contraintes:**

xxx

**Priorité d'action 1: Indicateur 4**

*Une plateforme multi -sectorielle pour la réduction du risque fonctionne*

**Niveau de progrès atteint:**

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

**Moyens de vérification:**

\* La société civile, les institutions nationales de planification, et/ou les organismes du secteur de développement sont-ils représentés dans la plateforme nationale? Yes

\* 0 Membres de la société civile (les dénombrer)

\* 0 Organismes sectoriels (les dénombrer)

\* 0 Organisations de femmes participant aux plateformes nationales (les dénombrer)

**Description:**

La plateforme française est un partenariat entre les pouvoirs publics, les organismes spécialisés et les représentants de la société civile, aux niveaux national et local. Elle est animée par le MEEDTL, en charge des politiques de prévention des risques naturels majeurs, avec le concours de l'AFPCN, agissant comme Secrétariat exécutif. La plateforme travaille sous l'égide du COPRNM, organe consultatif du Ministre sur les questions de prévention des catastrophes regroupant des représentants des principaux acteurs dans ce domaine.

Les fonctions de la plateforme française sont sous la supervision directe du Directeur-général de la prévention des risques au MEDDTL et délégué gouvernemental aux risques majeurs, assisté par le point focal pour le suivi de la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo, et par le personnel qualifié du Ministère. Les activités sont mises en place avec l'appui de l'AFPCN.

Fondée en 2001, l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) dispose d'un Conseil Scientifique. Elle travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne. En 2007, elle a contribué à la mise en place, au nom de la plateforme française, d'un Réseau européen de plateformes nationales (ENNP). Ce réseau permet une coopération avec l'Allemagne, la République tchèque et la Pologne (<http://www.ennp.eu>), et s'inscrit dans le cadre du Forum européen pour la prévention des catastrophes (EFDRR), établi en 2009.

**Contexte & Contraintes:**

xxx

## Priorité d'action 2

*Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide*

### Priorité d'action 2: Indicateur 1

*L'évaluation des risques au niveau national et local basée sur les données concernant les aléas naturels et l'information sur la vulnérabilité est disponible et inclut les facteurs de risque sous jacents dans les secteurs clés .*

#### Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

#### Moyens de vérification:

\* Existe-t-il une plateforme multirisque d'information sur les décisions et la planification du développement? Yes

\* No: Evaluation multirisques

\* 0 % d'écoles et d'hôpitaux évalués

\* 0 Ecoles vulnérables aux catastrophes (les dénombrer)

\* No: Vulnérabilité désagrégée des genres et capacités d'évaluation.

\* No: Standards nationaux pour l'évaluation des multi risques

#### Description:

Développés au niveau local, les Plans de Prévention des Risques (PPR) sont basés sur une cartographie des aléas connus (avalanches, mouvements de terrain, cavités souterraines, inondations, submersion marine, sécheresse géotechnique) dans les zones géographiques identifiées comme les plus vulnérables, et mis à jour régulièrement en tant que besoin. Ils sont en principe accessibles à tous sur internet.

Plus généralement, des cartes officielles d'exposition aux différents aléas sont disponibles sur l'ensemble du territoire, notamment pour les zones sismiques, inondables ou soumises à un risque de mouvement de terrain.

Les cartes de risques sont d'une approche plus complexe. Des études ont été conduites dans ce domaine, notamment à Paris et dans le bassin de la Loire pour le risque inondation, à Nice et dans les Antilles pour le risque sismique. Ces initiatives permettent souvent de dégager des ordres de grandeur des pertes potentielles directes.

#### Contexte & Contraintes:

xxx

### Priorité d'action 2: Indicateur 2

*Des systèmes sont en place pour évaluer, archiver et disséminer les informations nécessaires sur les aléas et les vulnérabilités*

#### Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

**Moyens de vérification:**

- \* Les pertes dues aux catastrophes sont-elles systématiquement suivies et analysées? -- not complete --
- \* Yes: Perte de bases de données à cause de catastrophes
- \* Yes: Rapports produits et utilisés pour la planification

**Description:**

Les rapports de présentation des plans de prévention des risques (PPR) incluent un historique des événements extrêmes au niveau des territoires.

Des retours d'expérience (essentiellement qualitatifs) et des évaluations des dommages sont conduits systématiquement à l'issue de chaque événement majeur.

Le portail national d'information sur les risques (<http://www.prim.net>) donne accès à des informations sur :

- les plans de prévention des risques et atlas des zones exposées regroupant à l'échelle nationale des données en provenance des services départementaux ;
- les événements catastrophiques passés (à travers les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles publiés) ;
- les documents d'information préventive (Document d'Information Communal des populations sur les Risques Majeurs, information des acquéreurs et locataires).

**Contexte & Contraintes:**

xxx

**Priorité d'action 2: Indicateur 3**

*Des systèmes d'alerte précoce sont en place pour la plupart des aléas naturels et transmis aux communautés.*

**Niveau de progrès atteint:**

5: Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

**Moyens de vérification:**

- \* Les pays sujets aux risques sont-ils alertés à temps des risques à venir? Yes
- \* Yes: Les systèmes d'alerte précoces agissent efficacement
- \* Yes: Préparation au niveau local
- \* Yes: Systèmes et protocoles de communication
- \* Yes: Implication des médias dans la dissémination des systèmes d'alertes précoces

**Description:**

Le système de Vigilance hydro-météorologique, couvre les risques d'origine météorologique et

hydrologique depuis 2007. Il fournit une aide à la décision essentielle à la fois au service de sécurité civile national, aux préfets et maires responsables de l'alerte et de la protection, et au public. Le système permet de décider le déclenchement d'alertes, et l'activation de plans de préparation et de secours (dispositif ORSEC) au niveau des départements concernés et de plans communaux de sauvegarde (PCS) dans les collectivités.

Il assure une veille continue (au moins deux fois par jour) pour les phénomènes suivants : vent violent, orages, pluie et inondations, canicule, vague de froid, neige-verglas, avalanche. Cette veille sera étendue au risque de submersion marine à partir de 2011.

En complément, des dispositifs spécifiques de suivi et d'alerte sont disponibles pour les risques d'incendie, de tsunami, et de crue rapide dans certaines collectivités territoriales.

#### **Contexte & Contraintes:**

xxx

#### **Priorité d'action 2: Indicateur 4**

*L'évaluation des risques au niveau national et local prend en compte les risques trans-nationaux dans le but d'établir une coopération régionale sur la réduction du risque*

#### **Niveau de progrès atteint:**

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

#### **Moyens de vérification:**

- \* Votre pays participe-t-il à des programmes ou des projets régionaux ou sous-régionaux? Yes
- \* Yes: Programmes et projets traitant de sujets transfrontaliers
- \* Yes: Stratégies et cadres régionaux et sous-régionaux
- \* Yes: Suivis régionaux et/ou sous-régionaux et mécanismes de renseignements
- \* Yes: Plans d'action traitant de sujets transfrontaliers

#### **Description:**

La transposition en droits nationaux de la directive inondation adoptée au niveau de l'Union européenne doit permettre une harmonisation progressive des pratiques de gestion des risques, en particulier en matière de production de connaissances partagées entre parties prenantes sur les conséquences potentiellement dommageables de toutes catégories d'inondations.

La France participe au programme MeteoAlarm développé par Eumetnet permettant une meilleure lisibilité de la vigilance météorologique et hydrologique à l'échelle européenne.

Une coopération transfrontalière est formalisée notamment pour la gestion des risques d'inondation au niveau des cours d'eau suivants : Rhin supérieur (DE/FR/CH), Escaut et Meuse (FR/BE/NL), Semois/Semoy (BE/FR), Garonne (ES/FR).

La France contribue aux travaux de la Commission européenne (notamment pour le développement d'une approche communautaire en matière de gestion des risques), de l'Accord EUR-OPA du Conseil de l'Europe, de l'Union pour la Méditerranée, de la Convention Alpine, et du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes de la SIPC.

De plus, la plateforme française préside depuis 2009 le Réseau européen des plateformes nationales (<http://www.ennp.eu>) qui s'attache à renforcer les systèmes d'alerte, le rôle de la prévention dans les stratégies d'adaptation, les liens entre prévention et secours, et l'influence des retours d'expérience sur

les politiques nationales.

**Contexte & Contraintes:**

xxx

## **Priorité d'action 3**

*Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide*

### **Priorité d'action 3: Indicateur 1**

*Des informations relatives aux aléas sont disponibles et accessibles à tous les niveaux, pour tous les acteurs ( à travers des réseaux, et le développement de systèmes d'échanges d'information )*

#### **Niveau de progrès atteint:**

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

#### **Moyens de vérification:**

\* Y a-t-il un système national d'information sur les catastrophes? Yes

\* Yes: Page web du système national d'information

\* Yes: Mécanismes établis pour accéder à l'information sur la réduction du risque de catastrophes

#### **Description:**

Des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM), sont mis à la disposition du public par les maires. Ils synthétisent la description des phénomènes et leurs conséquences sur les personnes et les biens, et précisent les mesures individuelles et collectives pour en minimiser les effets. Ils servent d'introduction aux plans communaux de sauvegarde.

Depuis le 1er juin 2006, le vendeur/bailleur de biens immobiliers est soumis à l'obligation d'informer l'acquéreur/locataire, d'une part sur la localisation du bien au regard du zonage sismique et/ou d'un plan de prévention des risques, d'autre part de tout sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité résultant de catastrophes naturelles ou technologiques reconnues par arrêté.

Les maires des communes avec PPR approuvé tiennent au moins une séance publique d'information sur les risques, l'état de la prévention et les assurances tous les deux ans.

Dans les zones inondables, les maires mettent en place des repères correspondant aux plus hautes eaux connues (PHEC). Ces repères de crues sont inventoriés par l'Etat.

Le site [www.Prim.net](http://www.Prim.net) a été entièrement revu : composé de 7 chaînes, il rassemble les données disponibles des services de l'Etat, des ressources ministérielles et celles de ses opérateurs. Ce site donne accès notamment à la base de données Gaspar, qui rassemble l'information sur les catastrophes ayant touché les territoires dans le passé et le suivi à la maille communale de l'état d'avancement des outils de politique publique de prévention (PPR, PCS, DICRIM, etc)

#### **Contexte & Contraintes:**

xxx

### **Priorité d'action 3: Indicateur 2**

*Les programmes scolaires, le matériel d'éducation ainsi que les formations incluent la réduction du risque ainsi que les concepts et pratiques de reconstruction*

#### **Niveau de progrès atteint:**

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### **Moyens de vérification:**

\* La réduction de risques de catastrophes est-elle incluse dans les programmes de l'éducation nationale?  
Yes

\* Yes: Programmes des écoles primaires

\* Yes: Programmes des écoles secondaires

\* Yes: Programme universitaire

\* Yes: Programmes d'éducation professionnelle sur la réduction du risque de catastrophes

### **Description:**

Selon l'article 5 de la loi de modernisation de la sécurité civile, tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours. Cette sensibilisation est optionnelle dans l'enseignement primaire, mais obligatoire au secondaire (en sciences de la vie et de la terre, en géographie et dans le thème multidisciplinaire "sécurité").

L'Institut Français de Formateurs "Risques Majeurs et protection de l'Environnement" (IFFO-RME) contribue à cette sensibilisation avec un réseau de 500 formateurs et un ensemble de supports pédagogique à destination des enseignants et des élèves.

Différents programmes de formation professionnelle visent, en particulier, les acteurs de la filière « bâtiment » (architectes, artisans, techniciens,...), les journalistes spécialisés, et les agents des services publics territoriaux (à travers le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT))

### **Contexte & Contraintes:**

xxx

### **Priorité d'action 3: Indicateur 3**

*Des méthodes de recherche et des instruments pour évaluer les risques multiples ainsi que des analyses de coût sont en place, et renforcés*

### **Niveau de progrès atteint:**

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### **Moyens de vérification:**

\* La réduction du risque de catastrophes est-elle incluse dans le budget national pour la recherche appliquée? Yes

\* Yes: Recherche sur les produits, études, etc.

\* Yes: Recherche sur les programmes et les projets

\* No: Etudes sur les coûts et les bénéfices de la réduction de catastrophes

### **Description:**

Pour l'analyse coût-bénéfice, la méthode privilégiée est celle de l'estimation des dommages évités. La



pratique n'est pas homogène sur le territoire, il y a quelques études « phare » sur les grands bassins (Seine, Loire, Meuse, Rhône, etc.) et des sites sensibles (Séchilienne, etc.), mais une multitude de projets d'aménagement ont vu le jour sans évaluation économique.

Depuis 1995, les Plans de Prévention des Risques comportent une cartographie de l'aléa et des éléments exposés (notamment en zone urbaine et non-urbaine). Une méthodologie d'estimation de la vulnérabilité fut mise en place entre 1988 et 1995, mais dans la pratique elle se montra trop contraignante et ne fut que rarement appliquée dans les règles de l'art. .

Des réseaux et programmes scientifiques rassemblent différents laboratoires et organismes autour de ces problématiques avec une approche multidisciplinaire.

#### **Contexte & Contraintes:**

xxx

#### **Priorité d'action 3: Indicateur 4**

*Des campagnes d'information au niveau national existent pour créer une culture de prévention avec une diffusion dans les communautés urbaines et rurales*

#### **Niveau de progrès atteint:**

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

#### **Moyens de vérification:**

\* Les campagnes publiques d'éducation sur la réduction du risque de catastrophes touchent-elles les communautés à risques? Yes

\* Yes: Campagnes d'éducatons publiques

\* Yes: Formation du gouvernement local

\* Yes: Accessibilité de l'information sur la réduction du risque de catastrophes au niveau des communautés

#### **Description:**

Le système de vigilance comprend un volet de communication auprès du public qui a permis de développer progressivement une conscience des risques au niveau national pour les aléas pris en compte par la vigilance.

Différents outils d'information contribuent au développement d'une conscience du risque : Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), informations aux acquéreurs et locataires, séance publique d'information sur les risques (cf Section 4 Indicateur 1).

Différents programmes de formation professionnelle visent, en particulier, les acteurs de la filière « bâtiment » (architectes, artisans, techniciens,...), les journalistes spécialisés, et les agents des services publics territoriaux (à travers le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT))

#### **Contexte & Contraintes:**

xxx

## Priorité d'action 4

*Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide*

### Priorité d'action 4: Indicateur 1

*La réduction des risques de catastrophe est un objectif intégral pour les politiques et plans d'environnement incluant la planification et la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques*

#### Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

#### Moyens de vérification:

- \* Existe-t-il un mécanisme pour protéger et restaurer les services régulateurs pour les écosystèmes. Yes
- \* Yes: Législation pour la protection des espaces
- \* Yes: Paiements pour les services des écosystèmes
- \* Yes: Planification intégrale (par exemple la gestion des zones côtières)
- \* Yes: Evaluation des impacts environnementaux
- \* Yes: Projets et Programmes sur le changement climatique

#### Description:

Selon la loi Grenelle de 2009, l'autorité administrative peut qualifier de projet d'intérêt général les projets de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou des espaces soumis à des risques. La prévention des risques majeurs est une politique transversale, rappelée dans différentes législations et stratégies officielles, toutes déclinées du niveau national au niveau local (cf Objectif stratégique Domaine 1). Par exemple, les projets ayant un impact sur l'écoulement des eaux doivent être accompagnés d'éléments compensatoires.

#### Contexte & Contraintes:

xxx

### Priorité d'action 4: Indicateur 2

*Des politiques et des plans sociaux de développement sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque*

#### Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

#### Moyens de vérification:

\* Existe-t-il des réseaux de protections sociales augmentant la résilience des constructions, des communautés, des quartiers? Yes

\* Yes: Assurances pour les cultures et les propriétés

\* Yes: Plans de garanties d'emplois

\* Yes: Transfert d'argent sous conditions

\* No: Politiques conjointes de réduction du risque de catastrophes et programmes de bien-être sociaux

\* No: Micro financements

\* Yes: Micro assurances

### **Description:**

Le régime d'indemnisation Catnat assure que tout bien et toute activité économique exposés aux risques bénéficie d'une couverture assurantielle et de la solidarité nationale sous certaines conditions. Un dispositif encadré réglementairement (Bureau Central de Tarification) permet de faire en sorte, par une majoration de franchise limitée, que les risques aggravés ne soient pas exclus du bénéfice de l'assurance. Il ne cible donc pas des catégories spécifiques de populations. Le montant de la surprime (12 % de la prime d'assurance dommages, soit en moyenne 12% de 150 € = 18 € de surprime catnat pour une assurance multirisques habitations), met cette extension de garantie assez complète au prix d'une micro assurance.

Deux plans ciblent plus particulièrement des catégories de personnes vulnérables : le plan canicule et le plan grand-froid, qui s'appliquent au niveau territorial comme au niveau national.

### **Contexte & Contraintes:**

xxx

### **Priorité d'action 4: Indicateur 3**

*Des politiques et des plans sectoriels, d'économie et de production sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque*

### **Niveau de progrès atteint:**

2: Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

### **Moyens de vérification:**

\* Les risques et bénéfices de la réduction du risque de catastrophe sont-ils inclus dans la planification d'investissements publics? Yes

\* Yes: Systèmes publics nationaux et sectoriels d'investissements incluant la réduction du risque de catastrophes

\* Yes: Investissements dans la modification des infrastructures, incluant les écoles et les hôpitaux.

### **Description:**

La plupart des administrations (notamment les services publics essentiels : santé, transport,

communication, électricité, eau potable, assainissement, déchets...) et certaines entreprises ont un plan de continuité d'activité en cas de crise. Ces plans ont été renforcés récemment en réponse aux pandémies de grippe aviaire puis porcine.

Certaines entreprises ont initié des démarches visant la réduction de leur vulnérabilité et la continuité d'activité, sur la base d'un diagnostic de vulnérabilité (ex : dans le cadre du Plan-Loire).

#### **Contexte & Contraintes:**

xxx

#### **Priorité d'action 4: Indicateur 4**

*La planification et la gestion des établissements humains intègrent des éléments de réduction du risque, y compris l'intégration des normes de construction*

#### **Niveau de progrès atteint:**

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

#### **Moyens de vérification:**

- \* Y a-t-il des investissements pour la réduction des risques pour les zones urbaines vulnérables? Yes
- \* Yes: Investissements dans les infrastructures de drainage dans les zones inondables
- \* Yes: Stabilisation des pentes dans les zones sujettes aux glissements de terrains
- \* Yes: Formation des maçons aux technologies de construction sûres
- \* Yes: Fourniture de terrain sans risques pour les ménages ou les communautés à faible revenus

#### **Description:**

La France dispose de normes spécifiques de construction (inondation, séisme, tempête, avalanche, instabilité du sol et du sous-sol) ; l'urbanisme et l'aménagement prennent en compte les différents aléas, en particulier au travers des plans de prévention des risques.

Le Fond Barnier peut être sollicité pour financer des travaux de mise aux normes dans les communes soumises à un plan de prévention des risques. La modulation de la franchise, selon le nombre des reconnaissances passées de l'état de catastrophe naturelle et la mise en place d'un PPR pour l'aléa considéré, ainsi qu'une majoration de franchise, dans les cas de sur-sinistralité ou bien de non respect des prescriptions du PPR au terme d'un délai de mise en conformité permettent d'inciter les particuliers à mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

Différents programmes de formation professionnelle visent, en particulier, les acteurs de la filière « bâtiment » (architectes, artisans, techniciens,...), les journalistes spécialisés, et les agents des services publics territoriaux (à travers le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT))

Le plan séisme dans les Antilles met en œuvre spécifiquement des mesures de réduction de la vulnérabilité pour le logement social (financé par le fond Barnier).

Certaines entreprises adoptent la norme ISO 31000 qui propose une approche générique de la gestion (Management) des risques : principes, cadre organisationnel et processus.

#### **Contexte & Contraintes:**

xxx

## **Priorité d'action 4: Indicateur 5**

*La réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les processus de reconstruction et de réhabilitation*

### **Niveau de progrès atteint:**

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

### **Moyens de vérification:**

\* Les programmes post-désastres incorporent-ils de manière explicite un budget pour la réduction du risque de catastrophe? Yes

\* 0 % des fonds pour la reconstruction alloués à la réduction du risque de catastrophes

\* No: Mesures prises dans le domaine du genre humain dans la phase de rétablissement après une catastrophe

### **Description:**

Un guide de remise en état des habitations a été réédité suite au passage de la tempête Xynthia, avec pour objectif d'informer les sinistrés sur les mesures de sécurité à prendre à la suite d'une inondation, sur les étapes à suivre pour une remise en état de leurs habitations, en matière de santé et de prévention.

Après chaque événement, un exercice de retour d'expérience formule des recommandations en matière d'aménagement et de prévention, qui débouchent la plupart du temps sur des mesures (concrètes et budgétées) de réduction de la vulnérabilité.

Il n'existe pas en France de différence marquée entre les hommes et les femmes concernant la vulnérabilité aux aléas naturels.

### **Contexte & Contraintes:**

xxx

## **Priorité d'action 4: Indicateur 6**

*Des procédures sont en place pour évaluer l'impact de la réduction de risque dans les principaux projets de développement notamment les infrastructures*

### **Niveau de progrès atteint:**

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### **Moyens de vérification:**

\* Les impacts des projets les plus importants sur la réduction du risque de catastrophe sont-ils évalués? Yes

\* Yes: Evaluation de l'impact des projets tels que ceux de barrages, plans d'irrigation, routes, industrie minière, développement touristique, etc. ayant un lien avec la réduction du risque de catastrophe

\* Yes: Impact des risques de catastrophes prenant en compte l'environnement

**Description:**

Chaque projet d'aménagement est actuellement soumis à évaluation environnementale qui comprend une partie relative aux risques (risques pour l'aménagement et risques induits).

De plus, les infrastructures doivent respecter certains critères de résistance aux aléas naturels.

Depuis la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, les constructions sont soumises à des procédures d'autorisation et des mesures compensatoires peuvent être imposées pour les zones soumises à risque d'inondation. Des financements de l'Etat, des collectivités ou de la Commission européenne contribuent à mettre en œuvre ces mesures compensatoires.

**Contexte & Contraintes:**

xxx

## Priorité d'action 5

*Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide*

### Priorité d'action 5: Indicateur 1

*De solides politiques, des mécanismes et des capacités institutionnelles pour la gestion du risque ont été mis en place dans une perspective de réduction du risque*

#### Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

#### Moyens de vérification:

\* Existe-t-il des programmes nationaux et/ou des politiques pour rendre les écoles et les établissements hospitaliers sûrs faces aux catastrophes? Yes

\* Yes: Politiques et programmes pour la sécurité des écoles et des hôpitaux

\* Yes: Exercices de simulation et formation aux urgences dans les écoles et les hôpitaux

#### Description:

Les politiques publiques et capacités institutionnelles pour la préparation à l'urgence sont décrites à la Section 3, Indicateur 1.

#### Contexte & Contraintes:

xxx

### Priorité d'action 5: Indicateur 2

*Des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes sont en place à tous les niveaux administratifs et des exercices de simulation ont lieu pour tester et développer les programmes de réponse aux catastrophes*

#### Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

#### Moyens de vérification:

\* Les plans de contingences, les procédures et les ressources sont-elle en place pour faire face à une catastrophe? Yes

\* Yes: Plans de contingences en fonction du genre humain

\* Yes: Centres opérationnels et de communication

\* Yes: Groupes de recherches et de secours

\* Yes: Stocks de matériels de secours

\* Yes: Abris

\* Yes: Installations médicales sûres

\* No: Provisions dédiées aux femmes dans les refuges et dans les installations médicales d'urgence

### **Description:**

La préparation à la crise et la gestion des crises sont sous la responsabilité du maire pour les événements limités à une seule commune, et des préfets pour les événements de plus grande étendue. Ceux-ci bénéficient si nécessaire du soutien de l'Etat au niveau départemental, zonal, national, et un soutien européen peut être sollicité. Au niveau national, le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise (COGIC) centralise l'ensemble des informations sur les risques et assiste les préfets et les maires pour la diffusion des alertes. Au niveau territorial, 22% des communes identifiées "à risque" ont un plan de préparation à l'urgence (plan communal de sauvegarde, PCS).

La plupart des administrations (notamment les services publics essentiels : santé, transport, communication, électricité, eau potable, assainissement, déchets...) et certaines entreprises ont un plan de continuité d'activité en cas de crise. Ces plans ont été renforcés, notamment dans le contexte du développement des pandémies de grippe H5N1 et H1N1.

Les établissements accueillant du public (établissements scolaires, hôpitaux, transports, etc.) ont chacun un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), et en fonction des circonstances mettent en œuvre des travaux afin de réduire leur vulnérabilité.

D'autre part, les foyers peuvent être incités à élaborer un plan familial de mise en sécurité.

### **Contexte & Contraintes:**

xxx

### **Priorité d'action 5: Indicateur 3**

*Des réserves financières et des plans d'urgence sont en place pour assurer une réponse effective et la reconstruction quand cela est nécessaire*

### **Niveau de progrès atteint:**

5: Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

### **Moyens de vérification:**

\* Existe-t-il des dispositions financières pour faire face à des catastrophes majeures? Yes

\* Yes: Fonds nationaux de contingences

\* Yes: Assurances contre les catastrophes

\* No: Epargne en cas de catastrophe

### **Description:**

Plusieurs réserves financières sont disponibles immédiatement après les catastrophes :

- le fonds de secours immédiat permet d'assister les sinistrés pour subvenir aux besoins de première nécessité ;

- pour les biens assurés publics et privés, le secteur des assurances (cf Section 3, Indicateur 2) indemnise les dommages constatés à travers le régime CatNat ;



- pour les biens non assurés ou non assurables des collectivités, la solidarité nationale s'exprime à travers des fonds d'indemnisation gérés par le Ministère en charge de l'Intérieur ;
- pour des catastrophes de grande ampleur, le fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) peut être sollicité ;
- diverses ONG et la Croix-Rouge disposent également de fonds d'urgence.

L'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la gestion de crise sont gérés au niveau départemental par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), leur mise en œuvre étant coordonnée en tant que de besoin par la Direction de la Sécurité Civile (DSC). Les ONG et la Croix-Rouge participent au dispositif avec leurs moyens propres.

#### **Contexte & Contraintes:**

xxx

#### **Priorité d'action 5: Indicateur 4**

*Des procédures pour l'échange d'informations durant les aléas sont en place pour effectuer des analyses post-catastrophes*

#### **Niveau de progrès atteint:**

5: Des réalisations considérables avec des capacités et des engagements soutenus à tous les niveaux

#### **Moyens de vérification:**

\* Existe-t-il une méthode ou des procédures pour évaluer les dommages, les pertes et les besoins en cas de catastrophe? Yes

\* Yes: Méthodologies accessibles pour l'évaluation des dégâts et des pertes

\* Yes: Evaluation des méthodologies post-catastrophes

\* No: Méthodologie de l'évaluation des besoins de post-catastrophes incluant des directives sur le genre humain

\* Yes: Ressources humaines identifiées et formées

#### **Description:**

Le système de Vigilance (cf Section 4, Indicateur 3) et le système Synergi donnent accès aux autorités de sécurité civile à l'ensemble des informations sur les aléas et leurs conséquences sur les territoires. De plus, pour la gestion de crise, un système de communication dédié permet une communication sécurisée entre les acteurs.

Après les événements majeurs, des retours d'expérience interministériels sont conduits pour analyser les facteurs ayant accentué ou limité les dommages, et pour proposer des améliorations à travers les politiques publiques. Pour des événements moindres, les retours d'expérience sont réalisés par chaque acteur, sans synthèse d'ensemble. Leur fonction de catharsis, de mémoire et de synthèse est essentielle.

Les sociétés d'assurance disposent d'une méthodologie pour l'estimation rapide des dommages assurés, mais l'estimation globale des dommages est encore réalisée au cas par cas.

#### **Contexte & Contraintes:**

xxx

## Facteurs de progrès

---

### a) Multi-hazard integrated approach to disaster risk reduction and development

#### Niveau de confiance:

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs

#### Est-ce que des rapports, études et atlas existent sur les aléas multiples dans le pays ou la sous-région?:

-- Téléchargement en cours --

#### Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Dans le domaine de la prévention, la Plateforme nationale (cf Objectif stratégique Domaine 2) rassemble des acteurs spécialisés et permet en ce sens une approche stratégique "multi-aléa" au niveau national. A l'échelle des communes ou des territoires, des initiatives encore peu nombreuses ont abouti à la création de plans de prévention des risques "multi-aléas", notamment par la superposition des plans de prévention des risques existants.

Dans le domaine de la préparation à l'urgence et de la réponse d'urgence, le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise (COGIC) rassemble des informations en provenance de différents services nationaux spécialisés et assiste les préfets et les maires pour l'alerte et la gestion des crises avec une approche multi-aléa. Les plans d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et les plans communaux de sauvegarde (PCS) sont développés avec une base commune et des modules spécifiques aux différents aléas.

### b) Gender perspectives on risk reduction and recovery adopted and institutionalized

#### Niveau de confiance:

Absence ou peu de confiance: peu de reconnaissance du problème dans les politiques ou les pratiques et quand elle existe, rien n'est fait pour y répondre

#### Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

La "vulnérabilité spécifique" est prise en compte à travers la Vigilance et les plans de secours "canicule" et "grand-froid".

A l'avenir, la prise en compte de la vulnérabilité spécifique des individus devrait être plus systématique. Par exemple, les conseils de comportement dans le cadre de la "vigilance tempête" et/ou "submersion marine" devront être adaptés en fonction de la vulnérabilité des foyers exposés.

Il n'existe pas en France de différence marquée entre les hommes et les femmes concernant la vulnérabilité aux aléas naturels.

### c) Capacities for risk reduction and recovery identified and strengthened

#### Niveau de confiance:

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs

#### Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Au delà de l'information (cf Section 5 Indicateur 1), de l'éducation et de la formation (cf Section 5 Indicateur 2), le développement dans les communes de plans communaux de sauvegarde renforce considérablement les capacités et la préparation des acteurs à faire face à une crise. 22% des

communes "à risque" disposent d'un PCS en 2010, mais nombreuses sont celles qui ont initié une démarche en ce sens (afin de créer ou renforcer l'efficacité du PCS).

#### **d) Human security and social equity approaches integrated into disaster risk reduction and recovery activities**

##### **Niveau de confiance:**

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs

##### **Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):**

En matière de prévention, de préparation et de réponse d'urgence, les plans "grand froid" et "canicule" ciblent des catégories de population particulièrement vulnérables (personnes âgées et sans domicile fixe).

Les plans de prévention (au niveau des collectivités territoriales) et les plans particuliers de mise en sûreté (au niveau des établissements recevant du public) prennent en compte les vulnérabilités spécifiques du public accueilli (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, etc.).

Le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles permet une couverture universelle et équitable des foyers face aux risques pour un prix uniforme, quel que soit le risque.

#### **e) Engagement and partnerships with non-governmental actors; civil society, private sector, amongst others, have been fostered at all levels**

##### **Niveau de confiance:**

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés

##### **Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):**

Au niveau national, la Plateforme nationale (cf Objectif stratégique Domaine 2) rassemble les acteurs de l'Etat (du gouvernement), des différentes communautés scientifiques et de la société civile et oriente les politiques publiques de réduction des risques.

Au niveau local, les différents instruments contribuant à la réduction des risques sont établis en concertation et impliquent de nombreux acteurs de l'Etat, scientifiques et de la société civile, réunis au sein des Conseils et commissions départementales de Sécurité civile et de Prévention des risques naturels majeurs.

#### **f) Contextual Drivers of Progress**

##### **Niveau de confiance:**

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs

##### **Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):**

La transposition de la directive européenne pour la gestion des inondations a permis des progrès importants. Elle a motivé le gouvernement à s'orienter vers le développement d'une stratégie nationale de prévention des risques d'inondations et à choisir de commencer la mise en œuvre par l'étape facultative d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), qui mène à la détermination des territoires à risques d'inondation, sur lesquels s'appliqueront en priorité les étapes suivantes (cartographie multi-scénarios et plans de gestion des risques).

La tempête Xynthia et la submersion marine qui s'en est suivie en février 2010, les crues rapides dans le Var en juin 2010, conduit à l'élaboration d'un plan national pour la gestion des risques liés à la

submersion marine et aux crues rapides est en cours d'approbation.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable et d'adaptation au changement climatique (cf Section 1 Indicateur 1) fournit un cadre pour une meilleure prise en compte des risques dans les politiques publiques.

# Perspective future

---

## Domaine 1

*The more effective integration of disaster risk considerations into sustainable development policies, planning and programming at all levels, with a special emphasis on disaster prevention, mitigation, preparedness and vulnerability reduction.*

### Défis globaux:

Veiller à ce que tous les projets de développement et d'aménagement incluent, sous le contrôle des autorités environnementales, un volet "réduction des risques de catastrophes" compatible avec la stratégie nationale de développement durable et le plan national d'adaptation au changement climatique, et l'ensemble de la législation (cf Objectif stratégique 1).

### Déclarations sur les perspectives futures:

La mise en œuvre de la Directive inondation, le plan "submersion marine et crues rapides", le plan "séismes" (2005-2010), devraient contribuer à relever ce défi notamment en poursuivant les efforts vers une couverture du territoire en Plans de Prévention des Risques (PPR) et plans de gestion de risques

## Domaine 2

*The development and strengthening of institutions, mechanisms and capacities at all levels, in particular at the community level, that can systematically contribute to building resilience to hazards.*

### Défis globaux:

Renforcer la plateforme nationale en assurant la participation effective d'un maximum d'organismes et institutions à ses travaux ; favoriser le développement de structures de pilotage pour la gestion des risques au niveau territorial (sur le modèle des Commissions Départementales de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et au niveau des bassins de risques.

### Déclarations sur les perspectives futures:

Les retours d'expérience des événements catastrophiques de 2010 (submersion marine Xynthia et crues rapides dans le Var) et la mise en œuvre de la directive inondation permettent d'espérer un développement de structures de gouvernance au niveau local.

## Domaine 3

*The systematic incorporation of risk reduction approaches into the design and implementation of emergency preparedness, response and recovery programmes in the reconstruction of affected communities.*

### Défis globaux:

Faire en sorte que la préparation à la gestion des crises et la reconstruction s'articulent mieux avec les politiques de prévention.

### Déclarations sur les perspectives futures:

Le développement des Plans Communaux de Sauvegarde en adéquation avec les Plans de Prévention des Risques et les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs devraient permettre une meilleure articulation entre la prévention et les secours. D'autre part, les Commissions Départementales de Prévention des Risques Naturels Majeurs et les Conseils Départementaux de la Sécurité Civile sont amenés à se rapprocher dans certains départements.

## Intervenants

---

### **Les organisations et les services ayant participé au processus de révision du cadre d'action de Hyogo**

\* MEEDTL (Ministry of Environment) (Gouv.) - François Gérard, HFA focal point

\* AFPCN (Association Française pour la Prévention... (ONG) - Jean-Baptiste Migraine, International relations...

\* MRN (Insurance Companies' Association for Natur... (ONG) - Roland Nussbaum, Director